



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 28 juin 2018
3. Assermentations
4. A. Préavis 2018/04 – « Arrêté d'imposition 2019 »
B. Rapport de la commission
5. A. Préavis 2018/05 – « Demande de crédit de CHF 30'000.00 TTC pour l'installation d'une benne à gazon fermée à la déchetterie »
B. Rapport de la commission
6. Communications municipales
7. Divers et propositions individuelles

* * * * *

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce deuxième conseil de l'année. Afin d'améliorer et de faciliter les convocations des commissions et du Conseil, le Président distribue la liste des membres du Conseil pour une mise à jour des données. Chacun est prié d'y ajouter son numéro de téléphone, son adresse email et s'il désire recevoir les convocations par courriel. Ensuite la lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 94 membres du Conseil général, 55 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 28 juin 2018

Décision : Le PV du 28 juin 2018 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

3. Assermentations

Aucune personne demande à être assermentée.

4. Préavis 2018/04 « Arrêté d'imposition 2019 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, propose de maintenir le même taux soit 78 malgré les bons résultats des comptes 2017. En effet il faut toujours tenir compte du budget des intercommunales qui nous est imposé. Actuellement 68 élèves sont scolarisés. De plus, la population étant

toujours en forte augmentation les futures charges sont difficiles à prévoir. Pour information, le taux d'imposition de Vulliens est dans la moyenne du district de la Broye-Vully.

STEVE SCHORDERET, président de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport en donnant quelques indications supplémentaires. Avec les solides entrées d'impôts et la marge d'autofinancement confortable depuis quelques années, la Commission s'est interrogée sur la possibilité de baisser le taux d'imposition. Néanmoins la Commission propose le maintien du taux pour les raisons citées par la Municipalité et pour la constitution de réserves. La Commission recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

Décision : le préavis 2018/04 est accepté à la majorité moins 1 avis contraire.

5. Préavis 2018/05 – « Demande de crédit de CHF 30'000.00 TTC pour l'installation d'une benne à gazon fermée à la déchetterie »

JEAN MAURICE HENZER présente le préavis. Pour rappel, le dépôt de gazon à la STEP n'est plus possible en raison d'incivilités. D'autres matériaux que du gazon étaient déposés sur cet emplacement. Pour cette raison, il a fallu trouver une nouvelle solution avec un contrôle systématique pour s'assurer du respect de la qualité de la matière récoltée. Une benne à gazon sera placée dans une fosse à la déchetterie qui sera accessible pendant les heures d'ouvertures ce qui règle le problème de surveillance sans coût supplémentaire. Si à l'avenir, cette benne devait être peu utilisée, elle pourrait être employée à d'autres effets comme les déchets verts.

NICOLAS DUMAS, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier recommande d'accepter ce préavis.

ERIKA HENRIOUD NICOD demande ce qu'il se passe avec ce gazon après ? JEAN MAURICE HENZER répond qu'actuellement c'est Simon Meier qui se charge de l'étendre sur ses champs. Cette benne sera bâchée et fermée mais le volume est très difficile à estimer pour le moment. ERIKA HENRIOUD NICOD propose de mettre à disposition une remorque plutôt qu'une benne pour y faire un vrai compost. JEAN MAURICE HENZER rappelle qu'un contrôle est indispensable à la suite des invincibilités.

PATRICIA DUMAS demande comment cela se passe dans les Communes alentours ? OLIVIER HÄHNI répond que Vucherens a le même problème et doit trouver une solution. Des déchets autres que du gazon se trouvent aussi sur leur site et un contrôle doit également être mis en place. Les agriculteurs qui l'étendent sur leurs champs ne veulent plus continuer comme cela. Certaines Communes ont un contrat avec la Coulette mais les tarifs sont sensiblement plus élevés.

RAYMOND WEBER revient avec la question sur l'emplacement de la déchetterie ? Est-elle toujours bien placée au centre du village avec des immeubles autour ? Existe-t-il une possibilité de déchetterie partagée avec d'autres Communes ? JEAN MAURICE HENZER répond que la Municipalité y pense mais que c'est complexe et que cela prendra du temps car il faut déjà trouver un terrain adéquat (impossible sur un terrain agricole), le seul terrain communal à disposition actuel est au battoir. A la STEP, il n'y a pas d'agrandissement possible non plus, de plus le terrain n'appartient pas à la Commune mais au SIEMV. Concernant la benne à gazon, une solution doit être trouvée rapidement et celle proposée est la meilleure pour l'instant.

WILLY HENZER estime que chacun devrait composter son gazon chez lui. Cela serait bien plus simple et bien plus écologique.

CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle que cette benne pourrait être employée pour d'autres déchets et qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur la récupération du gazon.

FRANCOIS NICOD ne comprend pas qu'on puisse mettre une benne à gazon susceptible de générer de très fortes odeurs nauséabondes aussi près des habitations. Chacun doit être responsable de son gazon.

RAYMOND WEBER partage l'avis de WILLY HENZER mais il faut sensibiliser les personnes à ce problème et les rendre plus responsables.

FLORENT BAYS rappelle que selon le rapport de la commission, la Municipalité a l'obligation de fournir ce service.

Après toutes ces discussions, l'assemblée passe au vote. Les votes étant serrés à la main levée et non reproductibles après plusieurs essais, la décision de voter à bulletin secret est prise et est appuyée par plus d'un cinquième des membres.

Décision : le préavis est refusé par 24 voix contre 23 voix (6 abstentions)

6. Communications Municipales

Loïc BARDET

Transports publics :

- Pour info, Vulliens n'est pas noté sur le panneau jaune à l'arrêt du Borgeau car Vulliens n'est pas une localité mentionnée dans la signalisation officielle de la ligne 383.
- Arrêt de bus le « Corria » a été construit selon les normes pour les handicapés (loi sur l'égalité pour les handicapés entrée en vigueur en 2004). Le quai doit être de 22 cm de hauteur. Les dispositions de la loi sur les handicapés sont aussi mises en place pour les personnes avec des cannes et les poussettes. Il n'y a pas eu de rétrécissement effectif de la chaussée mais le trottoir à angle droit donne cet effet visuel. Auparavant lors d'une manœuvre de croisement, les véhicules « mordaient » sur la bordure en herbe. La Municipalité envisage la possibilité de changer la signalisation et de créer un chanfrein pour adoucir cet angle. Quant à savoir pourquoi l'arrêt du Borgeau n'a pas été construit selon ces normes, ce n'est pas à la Municipalité de s'en occuper.

Bâtiment du collège : plusieurs offres sont en cours pour régler les problèmes d'infiltrations d'eau.

Pompiers SDIS Oron-Jorat : le rapport annuel aura lieu à Vulliens le 16.11.2019.

Grande Salle : en raison de la fermeture de la salle de gymnastique de Mézières pour cause de travaux, la Grande Salle est plus souvent utilisée.

NICOLAS KÜFFER a aussi fait son enquête par rapport au quai de l'arrêt de bus le « Corria ». Il en est arrivé à la conclusion que la Municipalité a certainement dû confondre normes et recommandations. Il y aurait aussi eu la possibilité de faire un quai à 16 cm avec une pente à 11%. Il est d'avis que la sécurité de ce trottoir à angle droit n'est pas bien respectée pour les cyclistes ou les lames à neige car il est impossible de se mettre au bord du trottoir sans éclater un pneu. Il recommande donc à la Municipalité d'être plus vigilante à l'avenir si de nouvelles constructions d'arrêts de bus devaient être réalisées.

FLORENT BAYS revient sur le budget 2018 qui prévoyait des améliorations de la cuisine de la Grande Salle. Qu'en est-il ? Réponse de LOÏC BARDET : le plan de cuisson sera changé avec un possible agrandissement de la cuisine.

JEAN MAURICE HENZER

Déchetterie : a pris acte du refus du préavis 2018/05 et avisera Simon Meier.

PGA : le projet suit son cours avec le bureau ABA. Un avant-projet sera soumis d'ici fin 2018.

Facture sociale : les prestations sont de plus en plus nombreuses et la facture est en hausse continue.

YVAN CHERPILLOD

Forêts : la coupe 2018 débutera la semaine prochaine. Avec la sécheresse, quelques foyers de bostryche sont apparus et les foyards ont déjà perdus leurs feuilles en espérant que ceux-ci repartent au printemps.

Eaux : malgré le manque de précipitations, l'eau est toujours en suffisance dans nos sources. Le village est entièrement alimenté et quelques m³ sont encore vendus à notre association. Cependant, il est à espérer que les pluies reviennent alimenter les sources avant la période d'hiver.

STEPHANE THONNEY

Routes : tous les travaux sur la route du village sont terminés ainsi que ceux de l'arrêt de bus le « Corria »

CFF, ligne de la Broye : comme déjà annoncé, plusieurs demandes de permis de construire dans le secteur « en Brivaux » ont eu lieu. Des travaux dans le tunnel de Villangeaux, sur le pont de la Broye ainsi que la mise en place d'une nouvelle antenne sont prévus. Les travaux de préparation et de terrassement débuteront déjà cet automne. La reprise des travaux aura lieu fin février et dureront jusqu'à l'été prochain. Le chemin de Brivaux sera fortement perturbé l'année prochaine.

Eclairage public : quelques petits travaux auront encore lieu cette année au Bourg-Dessus.

OLIVIER HÄHNI,

ASIJ :

- Le budget a été accepté.
- De gros dégât d'eaux ont été constatés à la rentrée scolaire au collège de Mézières. 300 m³ d'eau ont coulé depuis une chasse d'eau encastrée au niveau de la salle de l'UAPE. Cette eau s'est infiltrée dans le bloc de chauffage, sous le sol de la nouvelle bibliothèque et a inondé la salle de gym bleue ainsi que dans le local contenant les engins. Des travaux d'asséchement ont eu lieu et les sols doivent être maintenant remplacés. D'ici fin novembre, la salle de gymnastique devrait pouvoir être à nouveau opérationnelle.
- Collège de Carrouge : une présentation du projet aux politiques aura lieu le 05.12.2018 et une séance publique aura lieu le 23.01.2019.

APERO : le budget de 11 mio a difficilement passé. Ce chiffre est essentiellement dû à l'augmentation de la capacité d'accueil des garderies et des UAPE. Le prix à l'habitant est passé à CHF 130.--. Ce réseau est dynamique et fonctionne bien. Il est encore géré par un Comité directeur et est pourvoyeur d'emplois dans notre région.

Pédibus : en cas de demande de parents, la Municipalité peut aider à sa mise en place.

Finances : avec RIE III des discussions ont lieu entre l'UCV et le Canton au sujet de l'Avasad qui serait pris en charge par le Canton au lieu des Communes. Cela représente CHF 97.— à l'habitant. Mais il est clair que ce qui n'est plus imputé sur la Commune sera imputé sur l'impôt cantonal.

7. Divers et propositions individuelles

RAPHAËL LANFRANCHI annonce la date du prochain Conseil : 06.12.2018

ROGER STETTLER constate que le chantier en cours sur le chemin « la Riaz » est très mal signalé et que c'est dangereux. Il y a régulièrement des camions qui sortent du chantier alors que des enfants passent tous les jours sur ce tronçon. Qui est responsable en cas d'accident et surtout qu'elle est la responsabilité de la Commune ? Réponse d'OLIVIER HÄHNI : la Municipalité en prend note et va faire le nécessaire même s'il est difficile de faire la police auprès des entreprises. Roger Stettler insiste auprès de la Commune pour que cela soit signalé correctement.

FLORENT BAYS remercie le village pour sa forte participation à l'Abbaye. La prochaine manifestation de la Jeunesse aura lieu les 19-20 octobre prochain avec sa traditionnelle soirée « Burger » qui propose un menu constitué principalement de produits du village.

SIMON CHAPPUIS remercie également le village pour la très bonne participation à la course des Taleines. Ce fut une très belle édition avec plus de 400 coureurs. Un tout grand merci à la Commune pour la mise en place des infrastructures ainsi qu'à tous les bénévoles.

RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun et remercie la Jeunesse pour la tenue de la buvette. La séance se termine à 21h45.


RAPHAËL LANFRANCHI, Président




CAROLINE DUTOIT, secrétaire